



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Salle Jean Favre Langres
09 juillet 2021 à 17h30

Suivi par Aline RAILLARD
raillard@pays-langres.fr

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD – Représentant PETR du Pays de Langres Nicolas FUERTES – Représentant Ville de Langres Sylvie BAUDOT – Représentante CCAVM	Sophie DELONG – Représentante CCGL Sylvie SARRACINO – Représentante CCGL Michel MARCHISET – Représentant CCSF	
3 membres	3 membres	0 membre

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Véronique FLAMAND – Représentante CDT – Association Langres Signes Bernard CLEMENT – Représentant CDT – Association La voix de nos Territoires Paul HENRY – Représentant CDT – Chambre des métiers et de l'Artisanat Claude PIQUARD – Représentant CDT – DEFIS 52 André KUNZELMANN – Représentant CDT – Habitant Michel-Jean LABROUSSE – Représentant CDT – Association Club Gymnique Langrois Patrick BISCHOFBERGER – Représentant CDT - CNL Alain MARCHAL – Représentant CDT – Habitant Mathieu THIEBAUT – Représentant CDT - ASSHM Alexandra JACQUOT – Représentante CDT – Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres		Philippe GIRAULT – Représentant CDT – Chambre d'Agriculture François GOTTFROIS – Représentant CDT – Habitant Philippe GILLOT – Représentant CDT – Habitant
10 membres	0 membre	3 membres

En présence de : Sophie SIDIBE (Directrice du PETR) - Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER – PETR du Pays de Langres), Karine HURSON (Gestionnaire LEADER), Christine SALOMON (départ 18h15)

Personnes excusées : Jacky MAUGRAS (Représentant CCGL), Etienne PERROT (Représentant CCGL), Josiane MOILLERON (Représentante CCSF), Christophe BOURGEOIS (Représentant CCSF), Jean-Pierre GARNIER (Représentant Ville de Chalindrey), Patrick VARNEY (Représentant Le Montsaugonnais), Guy DURANTET (Représentant CDT – CCGL), Christine LIVENAIS-PERROT (Représentant CDT – Fédération ADMR), Marie-Aptel (Représentante CDT – Habitante), Guy COLLIER (Représentante CDT – Club Athlétique Rolamontais Omnisports), Vincelette COMMERCON (Représentante CDT – Habitante), Brigitte JANNAUD (Représentante CDT – UDAF), Sébastien ZENDER (Représentante CDT – Actisud 52)

Le double quorum est atteint :



Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 13 membres titulaires et 3 membres suppléants soit 16 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 10 membres titulaires et 0 membres suppléants soit 10 membres sur 14

M. Thiebaud ouvre la séance et remercie les membres présents. Il annonce son souhait de laisser la présidence du GAL du Pays de Langres afin de limiter le nombre de ses fonctions depuis son élection en tant que conseiller départemental.

M. Kunzelmann sera le rapporteur du Comité Technique.

Ordre du jour

1. DOSSIERS A SELECTIONNER :	4
1.1. La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Montsaugéon, porté par la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugéonnais.	4
1.2. Découverte du village et des jardins de Cohons, porté par la Commune de Cohons	7
2. DOSSIERS A PROGRAMMER :	10
2.1. Modification du dossier LEADER « Vers la labellisation Pays d'Art et d'Histoire du pays de Langres 2019-2020 » porté par le PETR	10
2.2. Modification du dossier LEADER « Développer la plateforme d'accompagnement des entreprises et des actifs » porté par le PETR	11
2.3. Une foire collaborative en développement porté par l'association « Langres Foires et Salons »	13
2.4. Journées Européennes des Métiers d'Art : la vannerie, ça vous étonne ?!	14
2.5. Ingénierie 2021	15
3. POINTS DIVERS :	15
3.1. Plan de relance FEADER « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL »	15
3.2. Communication pour accueillir de nouveaux projets :	16
3.3. Dossier abandonné	17
3.4. Point d'étape sur l'évaluation de la programmation	17
3.5. Maquette financière et réflexion sur une nouvelle répartition de l'enveloppe octroyée	18
ANNEXE	23
Annexe 1 : marqueurs	24

1. DOSSIERS A SELECTIONNER :

1.1. La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Montsaugeon, porté par la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais.

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 30/03/2021 au 31/12/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 3 : OUVRONS LE PAYS DE LANGRES VERS L'EXTERIEUR

Objectif : Développer la coopération avec d'autres territoires

Fiche action 5 : S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Le concept de Petites Cités de Caractère est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Le projet des Petites Cités de Caractère a aussi pour objectif de fédérer les différents acteurs autour d'un projet commun : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires et d'attractivité pour les visiteurs et les touristes.

Depuis sa labellisation, la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais a décidé d'intégrer le projet de coopération entre les GAL du Pays de Chaumont, de Saint-Dizier Der et Blaise, la Ville de Joinville et les communes de Bourmont, Châteauvillain et Vignory.

L'objectif commun consiste en la valorisation et la promotion d'un patrimoine architectural et historique d'exception, en s'appuyant sur la marque Petites Cités de Caractère.

Pour ce faire, la démarche s'appuie sur la méthodologie suivante :

- Mutualiser des actions pour créer une synergie et donner une dimension de portée départementale au projet, avec un portage politique affirmé, des compétences administratives et techniques partagées et cumulées, afin de donner toute la cohérence requise pour une opération de qualité,
- Déposer un dossier commun pour diminuer les coûts en mutualisant les actions et les supports de promotion,
- Communiquer conjointement et efficacement, à l'échelle départementale (*a minima*), via des supports communs : cohérence et lisibilité des actions des cinq PCC impliquées.
- S'appuyer sur un travail en réseau pour promouvoir, tant notre richesse patrimoniale que les acteurs qui œuvrent avec beaucoup de dévouement et de sincérité pour animer nos villes et villages.

Partant de ces constats, pour ces deux ans à venir, ils ont donc décidé ensemble de franchir une nouvelle étape en imaginant une nouvelle coopération des Petites Cités de Caractère à l'échelle départementale, en mettant en valeur le bâti ancien, ses matériaux, les artisans qui y travaillent et les techniques qui sont utilisées. Le projet s'articule autour d'une idée centrale : « La restauration du bâti ancien est un outil de valorisation du patrimoine des Petites Cités de Caractère et d'attractivité du territoire ».

Les différentes actions seront les suivantes :

- Création et impression de la plaquette des animations en 2021 et en 2022,
- Faire un inventaire des matériaux anciens à l'échelle du département en valorisant les matériaux des Petites Cités de Caractère et des communs alentours,
- Création et impression d'un livrable répertoriant les différents types de matériaux anciens,
- Créer un répertoire et un livrable des artisans d'art,
- Sensibilisation et information auprès des collectivités et des artisans sur le besoin de recycler les matériaux anciens lors de destruction ou de réhabilitation de bâtiments,
- Faciliter la création et la mise en place de ressourceries dans les Petites Cités de Caractère : lieu qui permettrait de stocker les matériaux utiles à la restauration du bâti des Petites Cités de Caractère,
- Création et impression d'une plaquette à la découverte d'un édifice pour chacune des petites cités de caractère, afin de mettre en avant un bâtiment ayant des caractéristiques architecturales fortes,
- Supports de communication : faire intervenir un photographe professionnel pour la prise de vue sur les matériaux et les artisans. Impression de cartes postales mettant en avant ces matériaux et les métiers de l'artisanat,
- Participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art en 2022 dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne,
- Insertion d'un parcours énigme sur l'application ID VIZIT (action spécifique à Montsaugeon).
- Actualisation de la plaquette de découverte (action spécifique à Montsaugeon),
- Mise en place d'actions de mobilité douce sur deux événements structurants de Montsaugeon (action spécifique à Montsaugeon).

Dimension collective du projet

Le pays de Chaumont est aujourd'hui chef de file de ce projet de coopération et chaque structure est chargée de mobiliser les acteurs présents sur son territoire, avec pour objectif la mise en place d'une collaboration autour de la valorisation de la marque Petite Cité de Caractère. La mise en place de ces actions sera portée par la Ville de Joinville, par le Pays de Chaumont pour les communes de Bourmont, Châteauvillain et Vignory et par la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais pour le village de Montsaugeon (commune Le Montsaugeonnais).



La mise en place de ce projet de coopération à l'échelle départementale est l'occasion de créer des liens forts avec de nouveaux partenaires que sont l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le service métiers d'art de la Région Grand-Est, la Fondation du patrimoine de la Région Grand Est et les associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Un lien fort avec les partenaires dit « courants » (office de tourisme, MDT...) sera toujours maintenu et entretenu.

Ancrage territorial

Le projet s'appuie sur les ressources existantes, c'est l'essence même de notre action que de vouloir encourager et promouvoir notre patrimoine architectural et culturel.

Son ancrage repose sur des axes de développement du territoire identifiés, au plus proche de nos besoins et de nos spécificités. Il s'agit d'un travail proactif via une collaboration à une échelle pertinente qui est celle du département : uniformiser les actions entre territoires, mutualiser les compétences, encourager les comportements citoyens par la valorisation des matériaux et leur ré emploi.

D'un point de vue économique et environnemental, il s'agit de l'exploitation durable de nos ressources locales (pierre, bois), au bénéfice des habitants et des artisans locaux.

Accessibilité

Outre la communication afin de mettre en avant les atouts patrimoniaux de Montsaugeon, il s'agit, dans ce projet, de doter cette Petite Cité de Caractère, d'outils lui permettant de se procurer des matériaux nécessaires aux travaux de restauration.

Les résultats escomptés sont :

- Une amplification de la marque Petite Cité de Caractère à l'échelle départementale.
- Une prise de conscience par les habitants de la richesse patrimoniale.
- Travailler à réactualiser des inventaires incomplets aujourd'hui et qui seront des outils utiles aux communes labélisées tout comme aux habitants.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

L'aspect novateur réside dans le processus qui consiste à reprendre les fondamentaux de la chaîne patrimoniale (connaissance, protection, restauration, valorisation, animation, transmission, mise en tourisme) en se posant à chaque étape la question de l'intégration des résidents : en les mobilisant dans les opérations de protection et de restauration du patrimoine, ou comme ambassadeurs dans la mise en tourisme par exemple.

C'est ce à quoi ce projet aspire, en conformité avec les exigences de la marque Petite Cités de Caractère.

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Actions de mobilités douces, communication, organisation d'évènementiel, création d'un répertoire et d'outils de mutualisation de matériaux anciens	15 930 €	LEADER	10 195,00 €	64,00%
		Contrepartie LEADER	2 549,00 €	16,00%
		Auto-financement	3 186,00 €	20,00%
TOTAL	15 930 €	TOTAL	15 930,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

A la question des membres du Comité Technique sur la complémentarité des Journées des Métiers d'Art (JEMA) sur Langres et les Petites Cités de Caractère, Mme Baudot assure qu'il n'y a pas de concurrence mais une complémentarité entre les actions sur les événements JEMA et que l'objectif consiste bien à mailler le territoire par des événements touristiques et à se « renvoyer » le public.

Mr Mory évoque une association « Z'Gonde chance » installée sur Laferté-sur-Amance, qui a également pour objectif de récupérer des matériaux d'habitat et de les réemployer. Mme Baudot a pris contact avec cette association, qui sera associée à la visite de la matériauthèque / ressourcerie de Vignory.

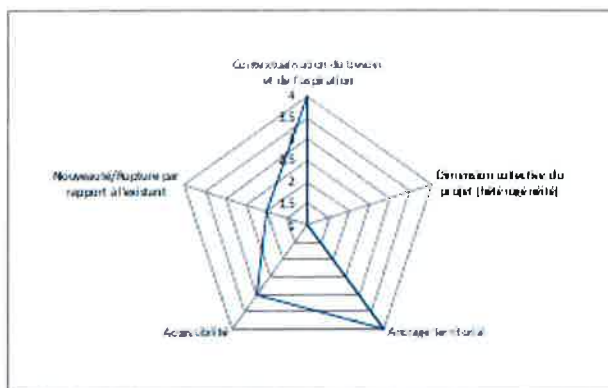
Avis du Comité de Programmation du 09/07/2021 :

PCC2 CCAVM

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(s) invité(s)

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	4
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	1
Marqueur 3	Ancrage territorial	4
Marqueur 4	Accessibilité	3
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	2
TOTAL Poin		14



Points forts

Pistes d'amélioration

Inscription dans les priorités LEADER Oui
 Inscription dans les priorités du Projet de te Oui

Fiche action LEADER Fiche action 5

Statut du projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Avis de CT/décision du CP sélectionné

Remarques du comité

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée. Mme Baudot ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité

1.2. Découverte du village et des jardins de Cohons, porté par la Commune de Cohons

Maître d'ouvrage : Commune de Cohons

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 28/04/2021 au 30/06/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif : Renforcer l'activité touristique



➤ Fiche action 1 :

- Aménagement qualitatif dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement des sites patrimoniaux (naturel, culturel, historique) : mise en place de panneaux pédagogiques valorisant le patrimoine, renforcement de la signalétique, mobilier urbain de qualité.
- Développement d'outils de découverte et de promotion du territoire (applications, sites internet).

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Ce projet prend ses sources au développement touristique du village de Cohons initié progressivement depuis 2013, date de départ d'ouverture des jardins suspendus aux visites libres et guidées complétées au fil des saisons par des animations et spectacles en lien direct avec ce parc pittoresque.

La renommée du village de Cohons aux trois escargots de pierre sèche, est significative :

- ✓ Cohons est ainsi le seul village de France de moins de 500 habitants à posséder 2 jardins remarquables (Silière et jardins suspendus) qui unissent tous deux leurs efforts autour de la valorisation du patrimoine de jardins et de pierre sèche (plus de 10 kilomètres de murs en pierre sèche à Cohons). Leur ouverture conjointe d'avril à octobre suscite visites libres, guidées, animations spectacles et parcours aventure pour les 8-13 ans reliant Silière et les jardins suspendus grâce à des héros historiques identiques. Plus de 10 000 visiteurs sont ainsi recensés.
- ✓ Ces deux jardins remarquables sont aussi labélisés par l'association nationale ARBRES (Arbres Remarquables : Bilan, Recherches, Etudes, Sauvegarde) au titre du label « Ensemble arboré remarquable » pour ses différents spécimens : cèdres du Liban, hêtre, chêne...
- ✓ Les jardins suspendus sont soutenus par la Mission Bern pour l'opération de réhabilitation de l'une de ses fabriques emblématiques, le pavillon du billard.
- ✓ Le classement de site des jardins suspendus par arrêté ministériel de la transition écologique du 30 avril 2021 conforte l'attrait naturel du village
- ✓ Les sites dédiés aux loisirs verts (falaise naturelle de plus de 40 voies équipées ainsi que le terrain proposant 4X4, quads et paintball), un circuit pédestre, des zones Natura 2000 suscitent le passage et la venue régulière de visiteurs
- ✓ Les panneaux du Plan d'Interprétation du Patrimoine (PIP) installées par le PETR du pays de Langres facilitent largement la découverte pédestre du village et des deux jardins remarquables tout comme l'application Id Vizit proposée par l'Office du Tourisme de Langres.

Les visiteurs ont besoin de s'orienter dans le village lui-même et au niveau des sites patrimoniaux et de loisirs verts. C'est un état de fait reconnu par les habitants, les bénévoles animant les jardins suspendus, les propriétaires du jardin de Silière et les responsables des associations locales dédiées aux loisirs verts. La signalétique directionnelle au sein du village et la création d'un parcours sonore liée aux panneaux du PIP en deux langues (français et anglais) et de l'application ID Vizit faciliteront grandement la découverte du village et du patrimoine local

Dimension collective du projet

La commune de Cohons porte ce projet d'intérêt général afin de renforcer l'attractivité locale et qui aura inévitablement un rayonnement territorial sur l'ensemble du pays de Langres également pays d'art et d'histoire. Cette nouvelle offre ne sera rendue possible que grâce à l'implication des bénévoles de l'association « Escargot en folie », qui accueillent les visiteurs, animent, entretiennent et aménagent le site.

Ancrage territorial

Id vizit facilite le maillage du territoire en renvoyant le visiteur facilement de Cohons à Langres et Montsaigeon, petite cité de caractère (prestataire identique des parcours sonores de chaque lieu).

Accessibilité

La combinaison de support classique (panneaux signalétiques, PIP) et de supports numériques (Id Vizit) offre un maximum d'attraits pour que chacun, connecté ou non, s'y retrouve.

S'inscrivant directement dans les tendances du tourisme d'expérience et de la recherche d'authenticité, les parcours sonores séduisent de plus en plus d'adeptes.

La version anglaise du parcours sonore offrira à un public étranger la possibilité de déambuler et découvrir à son rythme et avec des commentaires adaptés les différents points patrimoniaux et viendra combler un vide au niveau des supports destinés aux public anglophone.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Il s'agit d'un service nouveau car il offre une application sonore et visuelle gratuite disponible toute l'année, en français ou en anglais, sur son smartphone pour avancer à son rythme et réécouter si besoin les étapes et points d'intérêt.

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Version sonore et anglaise d'IDVizit et panneaux signalétique	18 746,32 €	LEADER	5 623,82 €	30,00%
		DETR (Etat)	9 372,50 €	50,00%
		Auto-financement	3 750,00 €	20,00%
TOTAL	18 746,32 €	TOTAL	18 746,32 €	100%

Le Comité de programmation ne pose aucune question.

Avis du Comité de programmation du 07/09/2027 :

Commune de COHONS

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(s) invité(s) :

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	2	
Marqueur 3	Ancrage territorial	4	
Marqueur 4	Accessibilité	2	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	2	
TOTAL Points		12	

Points forts

Pistes d'amélioration

Inscription dans les priorités LEADER Oui

Inscription dans les priorités du Projet de territoire Oui

Statut du projet Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Remarques du comité

Fiche action LEADER Fiche action 1

Avis du CT/Décision de CP sélectionné

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée. Mme Baudot ne prend pas part au vote

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2. DOSSIERS A PROGRAMMER :

2.1. Modification du dossier LEADER « Vers la labellisation Pays d'Art et d'Histoire du pays de Langres 2019-2020 » porté par le PETR

Date de préprogrammation : 19/03/2019

Date de Programmation : 04/12/2019 (projet conventionné)

Date d'opération : du 01/01/2019 au 31/12/2020 modifiée au 01/06/2021 au 31/05/2023

Fiche action 1

Descriptif :

Depuis le mois juin 1985, Langres est classée Ville d'Art et d'Histoire ; c'est l'une des premières villes à avoir obtenu ce label.

Ce label national est assorti d'une convention établissant un programme d'actions transversales tendant à valoriser le patrimoine local en s'adressant à un large éventail de public.

Ce programme répond à plusieurs exigences :

- une conception élargie de la notion de patrimoine s'attachant à donner aux différents publics les clefs d'une compréhension globale d'une ville et d'un territoire,
- le développement d'un tourisme actif privilégiant le dialogue et l'échange en considérant les touristes comme les acteurs de leurs découvertes,
- l'engagement de sensibiliser les habitants à la qualité de leur cadre de vie afin qu'ils deviennent garants de la préservation du patrimoine et partie prenante de sa valorisation,
- le souci de communiquer au public jeune le goût de la connaissance et de la découverte de son environnement par des actions éducatives devenant le creuset actif et quotidien de la citoyenneté,
- recourir à des personnes qualifiées (animateur de l'architecture et du patrimoine, guides-conférenciers agréés), véritables médiateurs aux connaissances réactualisées en permanence grâce à l'organisation de formations diversifiées.

Le dossier LEADER portait sur la construction de la stratégie et du plan d'action du projet Pays d'Art et d'Histoire et de conduire les premières actions en attendant la réponse de labellisation.

Le plan de financement **programmé** était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		92 649,01 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		92 649,01 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	92 649,01 €	100,00%
FEADER	59 295,36 €	64%

Auto-financement appelant du LEADER (PETR)	14 823,84 €	16%
Auto-financement du PETR	18 529,81 €	20%

Avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses en HT		Ressources en HT		%
Dépenses sur devis (communication) : location d'un minibus, frais de bouche, rapports, vidéo... .	20 226,05 €	LEADER	59 295,37 €	64%
Dépenses de rémunération	70 812,96 €	PETR	33 353,64 €	36%
Frais de mission	1 610,00 €	TOTAL	92 649,01 €	100%
TOTAL	92 649,01 €			

En décembre 2019, le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire a validé le projet d'extension à un Pays d'Art et d'Histoire via un partenariat entre la DRAC Grand Est, le PETR du Pays de Langres et la Ville de Langres.

Par conséquent, le plan de financement est modifié puisqu'il intègre de nouveaux partenaires, les actions culturelles sont amplifiées et les dates d'opérations seront révisées, dans le cadre d'un avenant la convention.

Programme PAH 2021-2022	Plan de financement global			
Dépenses HT		Ressources		
Frais salariaux (1 ETP sur 2 ans)	70 812,96 €	LEADER	66 271,96 €	47,65%
Frais de déplacements	1 610,00 €	DRAC	33 333,33 €	23,97%
Actions PAH : innovation (montant ttc)	66 667,00 €	Ville de Langres	11 666,67 €	8,39%
		PETR	27 817,99 €	20,00%
TOTAL	139 089,96 €	TOTAL	139 089,96 €	100,00%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

La modification est adoptée à l'unanimité.

2.2. Modification du dossier LEADER « Développer la plateforme d'accompagnement des entreprises et des actifs » porté par le PETR

Date de préprogrammation : 17/10/2019

Date de Programmation : 23/12/2019 (projet conventionné)

Durée du projet : date initiale : du 01/01/2019 au 31/12/2020, modifiée au 30/07/2021.

Fiche action 3

Descriptif :

Par l'intermédiaire de la « Plateforme d'accompagnement des entreprises et des actifs », les actifs du territoire peuvent monter en compétences par la mise en place de formation et les structures employeuses peuvent trouver dans les différents outils proposés par la plateforme, des leviers de performance afin de se développer. La plateforme offre un service qui s'adresse à deux cibles différentes : les structures employeuses et les actifs, en leur proposant des solutions dites « sur mesure ».

Le plan de financement programmé était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		122 552,77 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		122 237,45 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	122 237,45 €	100,00%
FEADER	75 000,00 €	61,36%
Auto-financement appelant du LEADER (PETR)	18 750,00 €	15,34%
Actisud (financement privé)	23 714,83 €	19,40%
Auto-financement du PETR	4 772,62 €	3,90%

Avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
- Prestations (sensibilisation - animation) 25 000 € - Frais de communication (animation, frais de bouche, invitation, carte USB...) : 11011,17 €	36 011,17 €	LEADER	75 000,00 €	61,20%
Dépenses de rémunération	81 531,60 €	acti-sud	23 776,00 €	19,40%
Frais de mission	5 010,00 €	PETR	23 776,77 €	19,40%
TOTAL	122 552,77 €	TOTAL	122 552,77 €	100%

En raison de la crise du COVID, certaines dépenses n'ont pas eu lieu et le PETR souhaite qu'elles soient réaffectées sur les dépenses de personnel.

Le plan de financement et les dates du projet en sont par conséquent modifiés, dans le cadre d'un avenant la convention :

Le plan de financement devient le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		109 826.12 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		109 826.12€
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	109 826.12€	100,00%
FEADER	70 288.71 €	64 %
Auto-financement appelant du LEADER (PETR)	17 572.18 €	16 %
Actisud (financement privé)	19 768.70 €	18 %
Auto-financement du PETR	2 196.53 €	2 %

Avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses dur devis :	12 925,23 €	LEADER	70 288,72 €	64,00%
Dépenses de rémunération	94 161,42 €	Acti-sud	19 768,70 €	18,00%
Frais de mission	2 739,47 €	PETR	19 768,70 €	18,00%
TOTAL	109 826,12 €	TOTAL	109 826,12 €	100,00%

Nouvelle date d'opération : du 01/01/2019 au 30/07/2021.

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

La modification est adoptée à l'unanimité.

2.3. Une foire collaborative en développement porté par l'association « Langres Foires et Salons »

Date de préprogrammation : 17/10/2019

Date d'opération : du 24/05/2019 au 31/10/2019

Fiche action 2

Descriptif : organisation de la foire gastronomique 2019 à Langres

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en TTC		Ressources en TTC		
Dépenses dur devis : - Communication (parution, radio, flyers) - Technique (location de chapiteau, sécurité, évènementiel...) - Animation (théâtre de rue, animation)	32 000,00 €	LEADER	14 600,00 €	45,63%
		Région	1 000,00 €	3,13%
		Département	5 000,00 €	15,62%
		Autre financement public : commune	5 000,00 €	15,62%
		auto-financement	6 400,00 €	20,00%
TOTAL	32 000,00 €	TOTAL	32 000,00 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet		32 000 €
Dont dépenses éligibles au FEADER		28 502.23 €
ORIGINE DES FONDS	Montants	100 %
Coût total éligible au FEADER	28 502.23 €	100%
FEADER	9 801.76 €	34,50 %
Ville de langres	5 000 €	17.50 €
CD52	5 000 €	17.50 €
Région	3 000 €	10.50 %
Auto-financement	5 700.47 €	20 %

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.



2.4. Journées Européennes des Métiers d'Art : la vannerie, ça vous étonne ?!

Date de préprogrammation : 10/02/2020

Date d'opération : 20/01/2020 au 31/08/2020 durée initiale, reporté deux fois jusqu'au 31 août 2022.

Fiche action 1

Descriptif : Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art 2022, la vannerie sera l'invitée d'honneur. Le CDPV souhaite profiter de cet évènement pour mettre en avant le métier de vannier, par des animations, des expositions et l'élaboration de pièces innovantes en vannerie.

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en TTC		Ressources en TTC		
Dépenses sur devis : Prestations vannerie et design Communication / Animation	28 010,90 €	LEADER	8 996,38 €	27,16%
		Région	7 500,00 €	22,64%
Dépenses de rémunération (chargée de mission)	4 495,98 €	CD 52	2 000,00 €	6,04%
		CC savoir faire	2 000,00 €	6,04%
Frais de mission	613,60 €	Ville de Langres	6 000,00 €	18,12%
		Auto- financement	6 624,10 €	20%
TOTAL	33 120,48 €	TOTAL	33 120,48 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet	33120.48 €	
Dont dépenses éligibles au FEADER	28 624.50 €	
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	28 624.50 €	100 %
FEADER	8 996.38 €	31.50 %
Région Grand Est	6 408.47 €	22.50 %
Commune de Langres	6 000 €	21 %
Auto-financement	7 219.65€	25 %

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.5. Ingénierie 2021

Date de préprogrammation : 20/04/2021

Date d'opération : du 01/01/2021 au 31/12/2021

Fiche action 6

Descriptif : ingénierie (1,5 ETP) et frais de fonctionnement 2021 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Frais salariaux (1,5 ETP)	59 812,02 €	LEADER	53 461,04 €	80,00%
Frais de déplacement	1 558,87 €			
Location/adhésion/papeterie /oridnateur/impression	5 455,41 €	PETR	13 365,26 €	20,00%
TOTAL	66 826,30 €	TOTAL	66 826,30 €	100%

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet	66 826.30 €	
Dont dépenses éligibles au FEADER	66 826.30 €	
ORIGINE DES FONDS	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	66 826.30 €	100%
FEADER	53 461.04 €	80 %
Auto-financement	13 365.26 €	20%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

3. POINTS DIVERS :

3.1. Plan de relance FEADER « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL »

Le PETR a transmis cet appel à projets à l'ensemble des associations et des communes du Pays de Langres et s'est proposé d'être facilitateur puisque le dossier de demande FEADER est un dossier LEADER simplifié.

Actions éligibles :

- **création et développement d'infrastructures et d'équipements en faveur des services à la population** : crèche, périscolaire, maison d'assistantes maternelles, espace intergénérationnel, tiers-lieux, commerce multi-services, maison de santé, matériels de santé, ressourcerie, structure d'accueil social...
- **infrastructures et équipements favorisant le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour les habitants du territoire**
- **infrastructures et équipements favorisant le développement d'une offre touristique**
- **investissements visant à valoriser le patrimoine culturel**
- **création ou modernisation de sentiers éco-ludiques grand public**
- **création ou modernisation de parcours de santé en site naturel, avec agrès ou parcours numérique**
- **aménagements de plein-air** : lieux de convivialité, aire de jeux, aire de repos pour randonneurs...
- **acquisition et installation de bornes de recharge** : électrique, Bio GNV, hydrogène
- **création, réhabilitation, extension, et aménagement de voies vertes ou de sentiers pédestres,**
- **création et aménagement d'équipements d'accueil légers (petit abri pour les randonneurs, observatoire ...), conception et pose de signalétique ...**
- **création, réhabilitation, extension, aménagement, et équipement d'embarcadères pour randonnées nautiques et de haltes nautiques**
- **aménagements et équipements permettant la structuration de l'accès aux sites touristiques pour canaliser les flux et développer l'éco-tourisme** : éco compteurs, équipement de suivi des fréquentations, aire de stationnement végétalisée et non imperméabilisée
- **création, aménagement et acquisition d'équipements de parcours d'interprétation des sites de découverte** : par exemple panneaux durables en structure bois, livret ou application numérique...
- **aménagements et équipements d'accueil du public en forêt** : mobilier en bois, pose de panneaux d'information et panneaux pédagogiques, signalisation de points de rencontre sécurité en forêt, outils numériques (applications, QR code)...
- **aménagements paysagers** : espaces verts, mobilier urbain ...

Dépenses éligibles : travaux et équipements

Communes : 70% de la dépense éligible (sans autre co-financeur possible) / coût total éligible compris entre 12 500 € HT et 360 000 HT

Associations : 100 % de la dépense éligible / coût total éligible compris entre 10 000 € TTC et 252 000 TTC.

Il s'agit d'un appel à projets soumis à sélection.

3.2. Communication pour accueillir de nouveaux projets :

3.2.1. Facebook

A partir de septembre, création de post Facebook sur le site du PETR présentant des témoignages de porteurs privés et publics, expliquant leur projet et la plus-value LEADER pour leur structure et pour leur territoire.

3.2.2. Réseau Rural Grand est

Venue sur le pays de Langres d'une équipe du Réseau Rural Grand Est le 09 juillet 2021 : Clémentine Laurent, Animatrice du Réseau Rural de la Région Grand Est, et Iriantsoa RAZAFINOME, Stagiaire en valorisation des projets de développement territoriaux, sont présentes en début de Comité de programmation.

Qu'est-ce que le Réseau Rural Grand Est ?



Il vise à :

- mettre en réseau les acteurs du développement

- rural et les porteurs de projets,
- améliorer la qualité de la mise en œuvre des
- trois PDR¹ (programme de Développement Rural) dans le Grand Est,
- faire davantage connaître le FEADER,
- favoriser l'innovation, à la fois dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

Dans une optique de valoriser et capitaliser les projets ruraux du Grand Est, notamment les projets LEADER, le Réseau Rural Grand Est réalise une enquête auprès des acteurs ruraux concernant le déroulement et la réalisation de ces projets, pour ensuite créer un contenu visuel amateur.

Le Gal du Pays de Langres a été sollicité afin de pouvoir mettre en avant quelques projets sur le site du Réseau rural : <https://www.reseaurural.fr/region/grand-est>

Les projets mis en avant sont les suivants, afin de respecter une équité géographique :

- Maison de Courcelles /Projet fédérateur et global pour comprendre et apprendre à mieux manger : réalisation d'un reportage vidéo
- Château du Pailly / Exposition de costumes historique Renaissance : réalisation d'un reportage vidéo
- Entr'in 52 /Développement d'une activité d'éco-pâturage sur le pays de Langres : réalisation d'un reportage vidéo
- PETR du pays de langres / Contrat Local de Santé : réalisation d'un article

Au-delà de cette promotion régionale, l'idée consiste à se servir de ces vidéos pour communiquer via facebook sur la plus-value LEADER sur notre territoire pour attirer de nouveaux projets.

3.3. Dossier abandonné

Le dossier « Autour des moules de vannerie » sélectionné le 20/02/2020 et porté par le CDPV (Comité de Développement et de promotion de la Vannerie) est abandonné par courrier du 20/05/2021.

3.4. Point d'étape sur l'évaluation de la programmation

Le lancement de la consultation a eu lieu le 12 mai 2021 pour trouver un prestataire pour accompagner les 7 GALs coopérateurs dans le cadre du projet de coopération.

Un seul prestataire a répondu, Euréka 21(Paris), spécialisé dans les programmes européens, et notamment dans les programmes LEADER et la valorisation des bonnes pratiques européennes de développement durable. Un comité marché public a lieu le 01 juillet 2021 pour acter la sélection du prestataire.

¹ Les PDR* (programme de Développement Rural), au nombre de trois, correspondent à chacune des anciennes Régions du Grand Est, présente les conditions d'intervention du FEADER sur le territoire régional.

3.5. Maquette financière et réflexion sur une nouvelle répartition de l'enveloppe octroyée

3.5.1. Enveloppe supplémentaire pour le GAL du Pays de Langres

PDR	GAL	Maquette actuelle y compris abondement 2020 (€)	Proposition d'enveloppe complémentaire 2021-2022 (€)	Maquette après attribution de l'enveloppe complémentaire (€)
CHA	Argonne Ardennaise	1 432 600	376 066	1 808 666
CHA	Argonne Champenoise	1 423 900	378 963	1 802 863
CHA	Côte des Bar	1 158 700	355 061	1 513 761
CHA	St-Dizier, Der et Marne	1 489 600	422 184	1 911 784
CHA	Pays d'Othe	1 400 000	389 745	1 789 745
CHA	Brie et Champagne	1 400 000	381 749	1 781 749
CHA	Pays de Châlons-en-Champagne	1 223 200	317 920	1 541 120
CHA	Pays de Chaumont	1 455 300	420 963	1 876 263
CHA	Pays de Langres	1 499 300	458 113	1 957 413
CHA	Crêtes Préardennaises	1 442 600	403 037	1 845 637
CHA	Pays Rethélois	1 427 300	371 447	1 798 747
CHA	Pays Vitryat	1 186 800	347 105	1 533 905
CHA	PNRFO	1 409 600	395 275	1 804 875
CHA	PNR08	1 450 600	404 771	1 855 371
CHA	Ville et Campagne	1 488 500	410 600	1 899 100
TOTAL Champagne-Ardenne		20 888 000	5 833 000	26 721 000

Une enveloppe supplémentaire de **458 113 €** est octroyée au Gal du Pays de Langres, par notification du **22 juin 2021**.

Les 15 GALs du PDR Champagne Ardennes bénéficie d'une enveloppe totale de 5 833 000 €.

Ce réabondement provient :

- Des annuités financières FEADER 2021 et 2022 du cadre financier pluriannuel 2021-2027
- D'un transfert de crédits issus du 1^{er} pillar de la PAC
- Des Crédits du Plan de relance européen 2021-2022 (crédits Relance)

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Mr Kunzelmann souhaite savoir le montant de la PAC transféré sur ce réabondement.

3.5.2. Respect des profils d'engagement et de paiement

Cette enveloppe sera conditionnelle à certaines contraintes de profil d'engagement et de paiement :

Un profil d'engagement sera à respecter pour chaque GAL

	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024
Part des crédits restant à engager à ce jour (y compris abondement 2021-2022)	30%	80%	100%

De même pour le paiement :

	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025
Part des crédits restant à payer à ce jour (y compris abondement 2021-2022)	15%	35%	60%	100%

Deux échéances sont proposées pour contrôler le respect des profils d'engagement et de paiement :

- Juin 2022 : un premier bilan sera réalisé avec chaque GAL pour vérifier l'atteinte des objectifs. Si ces derniers ne sont pas atteints, leur maquette sera réduite à hauteur de la différence entre les objectifs à atteindre en 2022 et les objectifs réellement atteints.

- Juin 2023 : un second bilan individuel sera réalisé. Si les objectifs d'engagement et de paiement ne sont pas atteints, alors il pourra être décidé :

- Concernant les objectifs 2023 : la maquette sera réduite à hauteur de la différence entre les objectifs à atteindre en 2023 et les objectifs réellement atteints.

- Concernant les objectifs 2024 et 2025 : les annuités 2024 ou 2025 seront retirées totalement ou partiellement de la maquette en fonction de la situation individuelle de chaque GAL (dossiers en cours de traitement, conventions en cours de signature, dossiers en contrôle, ...).

3.5.3. Proposition de répartition de la nouvelle maquette financière

Lors de ce Comité de programmation, la nouvelle enveloppe de 458 113 € doit être répartie sur les différentes fiches actions de la maquette financière. Il est décidé que cette répartition s'effectuera en fonction des projets éventuels du PETR et des contacts pris dans le cadre de subvention LEADER :

Porteurs éventuels de projet	Idée de projets	n° FA	Coût total du projet	FEADER sollicité
PETR	Elaboration d'un magazine de destination de façon concertée entre les 3 Offices de Tourisme	1	100 000,00 €	64 000,00 €
PETR	Etude d'interprétation rénovation des Offices de Tourisme en lien avec l'image Parc National	1	80 000,00 €	50 000,00 €
Commune de Cohons	Découverte du village et des jardins de Cohons	1	18 746,32 €	5 623,82 €
Compagnies Résurgences	Festival Les Ecraignes	1	100 000,00 €	20 000,00 €

Association La tour des Vilains	Projet tiers lieux culturels	1	200 000,00 €	40 000,00 €
Total Fiche action 1				179 623,82 €
La Transfo du Plat'hô	Création d'un laboratoire de transformation	2	30 000,00 €	19 200,00 €
PETR	Aide à l'émergence d'un projet d'animation pole écologie industrielle de Territoire / étude	2	30 000,00 €	19 200,00 €
PETR / CC	Emergence de fabriques de transition locale	2	100 000,00 €	75 000,00 €
Total Fiche action 2				113 400,00 €
Total Fiche action 3				46 269,74 €
PETR	Etude mobilité Dijon	4	60 000,00 €	40 000,00 €
PETR	Fonds inter-associatif	4	50 000,00 €	40 000,00 €
Total Fiche action 4				80 000,00 €
CCAVM	La restauration du bâti ancien, un outil de valorisation du patrimoine dans les Petites Cités de Caractère de Haute-Marne : Montsaugéon	5	15 930,00 €	10 195,00 €
Total fiche action 5				10 195,00 €
Total fiche action 6				114 528.25 €
TOTAL			784 676,32 €	544 016.81 €

La fiche action 3 ne présentant pas de projet, le montant de cette fiche action indique le résiduel de l'enveloppe.

L'Autorité de gestion souhaite que 25% de cette enveloppe (458 113 €) soit octroyée à la fiche action 6 (animation), soit **114 528.25 €**

Par conséquent, la provision effectuée de l'enveloppe initiale sur cette fiche action, à savoir **85 903.81 €** doit être répartie sur les autres fiches actions.

On obtient la répartition suivante :

Fiches actions	Répartition de la nouvelle enveloppe 458 113 € (+ 85903,81 €) = 544 016,81 €	%	
1 Conforter le Pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique	179 623,82 €	33,02%	
2 Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques	113 400,00 €	20,84%	
3 Développer les compétences et la qualification des acteurs économiques et favoriser le transfert de savoir-faire	46 269,74 €	8,51%	
4 Favoriser le « mieux vivre ensemble » et lutter contre l'isolement des personnes	80 000,00 €	14,71%	
5 S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de	10 195,00 €	1,87%	
6 Animation LEADER	114 528,25 €	21,05%	25% de l'enveloppe supplémentaire
TOTAL	544 016,81 €	100,00%	

Cette répartition n'est pas définitive ; Elle pourra faire l'objet, au fil des Comités de programmation, de remaniement.

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

La répartition est adoptée à l'unanimité

3.5.4. Maquette financière après répartition

La maquette financière présentée au 20/04/2021

Fiches actions	Enveloppes réparties 20/04/2021		Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %
Axe 1	521 670,50 l	106%	554 976,50 l	106%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%
fiche action 1	521 670,50 l	106%	554 976,50 l	106%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%
Axe 2	476 074,06 l	110%	521 940,94 l	110%	345 896,77 l	72,66%	337 896,77 l	70,98%	171 563,98 l	36,04%
Fiche action 2	308 419,22 l	115%	354 286,10 l	115%	179 979,10 l	58,36%	171 979,10 l	55,76%	140 664,38 l	45,61%
fiche action 3	167 654,84 l	100%	167 654,84 l	100%	165 917,67 l	98,96%	165 917,67 l	98,96%	30 899,60 l	18,43%
Axe 3	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%
Fiche action 4	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%
Axe 4 - Coopération	64 475,00 l	66%	42 699,64 l	66%	7 084,66 l	10,39%	7 084,66 l	10,39%	0,00 l	0,00%
Axe 5 - Animation	322 151,82 l	90%	289 709,08 l	90%	236 248,01 l	73,33%	180 188,29 l	55,93%	161 230,86 l	50,05%
TOTAL	1 499 300,00 l	101,66%	1 524 254,76 l	101,66%	1 061 567,55 l	70,80%	938 951,66 l	62,63%	519 175,08 l	34,63%



Devient au 09/07/2021 :

Fiches actions	Enveloppe réparties au 09 juillet 2021	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en I	en %	en I	en %	en I	en %	en I	en %
Axe 1	701 294,32 I	554 976,50 I	79%	358 914,98 I	51,18%	358 914,98 I	51,18%	178 910,24 I	25,51%
fiche action 1	701 294,32 I	554 976,50 I	79%	358 914,98 I	51,18%	358 914,98 I	51,18%	178 910,24 I	25,51%
Axe 2	635 743,80 I	521 940,94 I	82%	345 896,77 I	54,41%	337 896,77 I	53,15%	171 563,98 I	26,99%
Fiche action 2	421 819,22 I	354 286,10 I	84%	179 979,10 I	42,67%	171 979,10 I	40,77%	140 664,38 I	33,35%
fiche action 3	213 924,58 I	167 654,84 I	78%	165 917,67 I	77,56%	165 917,67 I	77,56%	30 899,60 I	14,44%
Axe 3	194 928,62 I	114 928,62 I	59%	113 423,13 I	58,19%	54 866,96 I	28,15%	7 470,00 I	3,83%
Fiche action 4	194 928,62 I	114 928,62 I	59%	113 423,13 I	58,19%	54 866,96 I	28,15%	7 470,00 I	3,83%
Axe 4 - Coopération	74 670,00 I	42 699,64 I	57%	7 084,66 I	9,49%	7 084,66 I	9,49%	0,00 I	0,00%
Axe 5 - Animation	350 776,28 I	289 709,06 I	83%	236 248,01 I	67,35%	180 188,29 I	51,37%	161 230,86 I	45,96%
	1 957 413,00 I	1 524 254,76 I	78%	1 061 567,55 I	54,23%	938 951,66 I	47,97%	519 175,08 I	26,52%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 09/07/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

La nouvelle répartition est adoptée à l'unanimité

3.5.5. Maquette financière après sélection et programmation

Fiches actions	Enveloppe réparties au 09 juillet 2021	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en I	en %	en I	en %	en I	en %	en I	en %
Axe 1	701 294,32 I	567 576,91 I	81%	425 767,36 I	60,71%	416 770,98 I	59,43%	178 910,24 I	25,51%
fiche action 1	701 294,32 I	567 576,91 I	81%	425 767,36 I	60,71%	416 770,98 I	59,43%	178 910,24 I	25,51%
Axe 2	635 743,80 I	517 229,85 I	81%	345 896,77 I	54,41%	345 896,77 I	54,41%	171 563,98 I	26,99%
Fiche action 2	421 819,22 I	354 286,10 I	84%	179 979,10 I	42,67%	179 979,10 I	42,67%	140 664,38 I	33,35%
fiche action 3	213 924,58 I	162 943,55 I	76%	165 917,67 I	77,56%	165 917,67 I	77,56%	30 899,60 I	14,44%
Axe 3	194 928,62 I	114 928,62 I	59%	113 423,13 I	58,19%	113 423,13 I	58,19%	7 470,00 I	3,83%
Fiche action 4	194 928,62 I	114 928,62 I	59%	113 423,13 I	58,19%	113 423,13 I	58,19%	7 470,00 I	3,83%
Axe 4 - Coopération	74 670,00 I	52 894,64 I	71%	7 084,66 I	9,49%	7 084,66 I	9,49%	0,00 I	0,00%
Axe 5 - Animation	350 776,28 I	289 709,06 I	83%	236 248,01 I	82,59%	236 248,01 I	67,35%	161 230,86 I	45,96%
	1 957 413,00 I	1 542 338,88 I	79%	1 181 880,97 I	60,38%	1 119 423,55 I	57,19%	519 175,08 I	28,52%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Monsieur Dominique THIEBAUD,
Président du GAL du Pays de Langres



ANNEXE

Annexe 1 : marqueurs

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration

- 1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
- 2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
- 3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
- 4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes

Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)

- 1 point : pas de collectif
- 2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
- 3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
- 4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus

Marqueur 3 Ancrage territorial

- 1 point : pas d'ancrage territorial
- 2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
- 3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
- 4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)

Marqueur 4 Accessibilité

- 1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité
- 2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
- 3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
- 4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers

Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

- 1 point : pas de nouveauté
- 2 points : dans le bien, service, dispositif proposé
- 3 points : dans les manières de faire
- 4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

CONTACT

PETR du Pays de Langres

215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie

52200 LANGRES

03 25 84 10 00

www.pays-langres.fr

